

LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT DOMINANT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Près de 80% des actifs bas-normands privilégient la voiture pour se rendre au travail. Faible en général, le recours aux transports en commun pour effectuer les navettes quotidiennes domicile-travail varie beaucoup selon la zone de résidence.

Près de 8 actifs bas-normands sur 10 effectuent le trajet vers leur lieu de travail en automobile. Qu'ils résident en ville ou à la campagne, les Bas-Normands privilégient ce moyen de transport pour rallier leur lieu d'emploi. Les habitants des pôles urbains utilisent avant tout leur véhicule (73 %), mais ils profitent aussi de l'existence de transports en commun : 7 % des actifs résidant en centre urbain ou en proche périphérie urbaine utilisent en priorité ce mode de déplacement. Les pôles urbains comptent aussi près de 5 % d'adeptes des deux roues, motorisés ou non, pour effectuer les navettes quotidiennes domicile-travail. Quant aux habitants des communes périurbaines, ils se déplacent essentiellement en voiture : 87 % d'entre eux utilisent principalement ce moyen de transport.

Définition

Le zonage en aires urbaines divise le territoire en deux grandes catégories :

- l'espace à dominante urbaine composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées).
- l'espace à dominante rurale qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Mode de transport principal des actifs ayant un emploi selon le type d'espace (en %)

	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Commune multipolarisée	Espace rural	Basse-Normandie
Pas de transport	4,0	5,1	8,2	9,0	6,2
Marche à pied	11,7	3,5	5,5	8,8	8,3
Deux roues	4,5	2,8	2,9	3,5	3,6
Voiture, camion, fourgonnette	72,6	86,6	82,0	77,3	78,3
Transports en commun	7,2	2,0	1,4	1,4	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation principale

Quand ils occupent un emploi sur leur commune de résidence, les actifs bas-normands privilégient aussi l'automobile dans leurs déplacements vers leur lieu de travail, mais de façon moindre (52 %). La marche à pied constitue une alternative pour plus d'un actif sur cinq.

Seuls 3,6 % des Bas-Normands ayant un emploi recourent en priorité aux transports collectifs dans le cadre de leurs déplacements entre lieu de résidence et lieu de travail. La part des transports en commun varie cependant selon l'offre disponible à proximité du domicile, et donc selon la zone de résidence. Elle culmine dans les villes-centres où existent des réseaux de bus (et de tramway pour Caen). Le recours aux transports collectifs s'avère très marqué dans les agglomérations caennaise et cherbourgeoise. Il est aussi souvent supérieur à la moyenne régionale dans des zones situées à proximité d'une ligne ferroviaire, à l'exemple de l'axe Caen Mézidon-Canon Lisieux ou de Caen-Bayeux-Cherbourg. Il l'est égale-

ment au sud-est de l'Orne, près de la ligne de chemin de fer desservant notamment Nogent le Rotrou, où travaille près d'un Percheron sur dix. L'extrémité ouest du Cotentin se démarque elle aussi par une plus large utilisation des transports en commun. Ceci s'explique sans doute par l'existence d'un réseau d'autobus propre au groupe AREVA, important employeur du Cotentin, qui assure donc l'acheminement de ses salariés.

Édith NAVELLOU
Insee

Source

Les résultats relatifs au mode de transport pour les déplacements domicile-travail sont issus du recensement de la population 2006. Aux personnes ayant un emploi au moment du recensement, il est demandé d'indiquer le mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler.